



Décision de radiodiffusion CRTC 2008-369

Ottawa, le 23 décembre 2008

CFTH-FM-2

Baie-des-moutons (Québec)

Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio communautaire de type A CFTH-FM-2 Baie-des-moutons, du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009, aux modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle¹.
2. Dans l'avis public de radiodiffusion 2008-49, le Conseil a annoncé qu'il examinait la demande de renouvellement de la licence de CFTH-FM-1 Harrington Harbour et ses émetteurs, y compris CFTH-FM-2. En fait, CFTH-FM-2 est une entreprise de programmation de radio assujettie à sa propre licence de radiodiffusion.
3. Dans la décision de radiodiffusion 2008-239, qui renouvelle la licence de CFTH-FM-1, le Conseil reconnaît que, dans l'avis public de radiodiffusion 2008-49, CFTH-FM-2 a été identifié à tort comme étant un émetteur. Depuis lors, la titulaire a averti le Conseil qu'elle prévoyait déposer une demande en vue de modifier la licence de CFTH-FM-1 afin d'ajouter CFTH-FM-2 comme émetteur. La présente période de renouvellement administratif permettra au Conseil de déterminer le statut de l'entreprise.
4. La présente décision ne règle en aucune façon les questions qui pourraient être soulevées quant au renouvellement de cette licence. Le Conseil publiera une décision sur la demande de renouvellement à une date ultérieure.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Renouvellements administratifs*, décision de radiodiffusion CRTC 2008-245, 29 août 2008
- *CFTH-FM-1 Harrington Harbour et son émetteur – renouvellement de licence*, décision de radiodiffusion 2008-239, 29 août 2008

¹ Dans la décision de radiodiffusion 2008-245, le Conseil a renouvelé administrativement la licence du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2008.

- *Renouvellement des licences d'entreprises de programmation radio qui expireront en 2008, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-49, 28 mai 2008*

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : www.crtc.gc.ca.